CMA-CGM : ça roule avec Seixas, ça déraille avec AIMV… Et ça n'échappe pas à l'inspection du travail

syndicat national des journalistes

CMA CGM rayonne cet été sur le Tour de France cycliste, dans le sillage de Paul Seixas. Mais le groupe brille beaucoup moins sur le terrain social, avec les correspondants de sa chaine BFMTV. Ainsi, la rupture de sa collaboration avec l'agence audiovisuelle AIMV n'en finit pas de faire couler de l'encre… Dernière étape en date : la tentative de licenciement par AIMV de son délégué syndical SNJ, journaliste pour BFMTV à Toulouse depuis plus de 15 ans.

Le motif de ce licenciement ? Economique. Encore fallait-il convaincre l'inspection du travail, pour ce salarié protégé. C'est raté ! Au terme d'une enquête contradictoire nourrie et d'une audition fleuve du gérant d'AIMV, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) a refusé d'autoriser son licenciement.

Pour la caravane AIMV-BFMTV, il est temps de plier le barnum, remballer les clairons et revoir l'itinéraire. Et pour CMA CGM, actionnaire de BFMTV, d'assumer l'évidence : derrière AIMV, employeur sur le papier, c'est bien pour BFMTV que ce journaliste a travaillé quotidiennement durant toutes ces années. Une exclusivité que l'inspection du travail n'a pu que constater.

Sujets, priorités éditoriales, contraintes de disponibilité : toutes les décisions venaient bien de BFMTV. Pour le Syndicat national des journalistes, première organisation de la profession, cela s'appelle du co-emploi, et le syndicat compte bien le faire reconnaître devant la justice.

Ce n'est d'ailleurs pas la première alerte : les relations entre AIMV et BFMTV ont déjà donné lieu à une condamnation pour délit de marchandage, confirmée jusque devant la Cour de cassation.

Il y a quelques mois, AIMV licenciait pour une prétendue faute grave un autre journaliste, élu au comité national du SNJ, après 17 années de correspondance régionale pour BFMTV. Un licenciement lui aussi contesté devant les prud'hommes.

Deux militants syndicaux. Deux longues carrières au service exclusif de BFMTV. Deux salariés devenus soudainement encombrants, après la fin du marché. Drôle de coïncidence : les correspondants sans mandat électif ou syndical ont, eux, été reclassés…

Si certains brillent dans les échappées, AIMV, BFMTV et leurs actionnaires sont aux antipodes : en queue de peloton. Pour le SNJ, les restructurations ne sont pas un permis de se débarrasser des représentants syndicaux.

Et BFMTV ne peut laisser ceux qui ont alimenté son antenne pendant des années payer seuls l'addition de la fin de son contrat avec AIMV. Il est urgent de changer de braquet, et garantir une solution professionnelle pérenne aux journalistes concernés.

Paris, le 20 juillet 2026